

Réunion du 26 Juin 2025 - 18h30

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 10 avril 2025 ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Bilan du Vide-Grenier du 4 mai 2025 ;
- Bilan des « Terrasses de Dracy » ;
- Plan canicule ;
- Informations du Président ;
- Date prochaine réunion.

Présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETÉY – Denis VIGIER – Christian WAGENER – Céline MICHARD (arrivée à 18h45) – Jean-Claude WURTZ.

Excusés ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Mireille MENAND procuration à Martial BEUGNET

Marie-Noëlle HOCQUET procuration à Christian WAGENER

Michel BERNARD procuration à Jean-Claude WURTZ

Annie LEGRAND procuration à Olivier GROSJEAN

Absente : Josiane CARMINATI-LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Claude WURTZ

Le Président certifie :

- Que la convocation du Conseil d'Administration du C.C.A.S. a été faite le 10 juin 2025 ;
- Que le nombre d'administrateurs en exercice est de 15.

APPROBATION DU PV DU C.C.A.S. DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Le Président invite les administrateurs à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du jeudi 10 avril 2025. En l'absence d'observations, le C.C.A.S. approuve ce dernier à l'unanimité.

ACCEPTATION DE DONS EN FAVEUR DU C.C.A.S.

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R.123-25 du code de l'action sociale et des familles, le C.C.A.S. est habilité à recevoir des dons et legs.

Monsieur le Président précise que :

- L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire.
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération.

- L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics. Il est dès lors proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'accepter des dons d'un montant de 250 €.

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. :

- **Décide** d'accepter les dons en faveur du C.C.A.S. dracysien ;
- **Habilite** le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Accord à l'unanimité.

BILAN DU VIDE-GRENIER DU 4 MAI 2025

RECETTES		DEPENSES	
- Exposants : 56 x 5 €	280 €	Communication	10 €
TOTAL	280 €	TOTAL	10 €

BÉNÉFICE : 270 €.

Pour mémoire, la communication du vide-grenier en quelques chiffres :

- **1 article dans la presse** (dans le JSL) ;
- **26 affiches imprimées** (A3 et A4) ;
- **570 flyers distribués** ;
- **2 message sur les panneaux lumineux communaux** ;
- **2 messages sur PanneauPocket** (plus de 369 vues) ;
- **130 plans imprimés** ;
- **Plus de 1 924 vues** de l'annonce du vide-grenier dracysien sur le site « *vide-grenier.org* ».

Malgré une météorologie légèrement pluvieuse, les retours ont été plutôt positifs. Il a été constaté, comme depuis plusieurs années, des « îlots » où se concentrent les vendeurs : les Hauts de Dracy, Le Clos, la Rue de Givry, Les Crays et la Rue de la Montagne. Nous avons toujours quelques administrés isolés à qui il est proposé de se rapprocher du centre bourg pour gagner en visibilité ; proposition déclinée à chaque fois.

BILAN DES « TERRASSES DE DRACY »

Monsieur le Président présente le bilan financier de l'édition 2025 des « Terrasses de Dracy » suivant :

✦ Groupes, animations musicales	:	1 800,00 €
✦ Heures supplémentaires personnel (2 soirées)	:	480,68 €
✦ Droits SACEM	:	167,93 €
✦ « Repas » techniciens / musiciens (pris en charge par le commerçant les vendredis en l'absence de droit de place)	:	/

TOTAL 2 448,61 €

✚ Achats Metro (boissons et bougies)

: / (C.C.A.S.)

TOTAL

2 448,61 €

Plusieurs remarques ont été formulées pour améliorer cette manifestation pour la prochaine édition, à savoir :

❖ Sur les investissements réalisés :

- Acquisition d'un nouveau parquet de 58 m² pour un montant de 11 250 € T.T.C., subventionné à hauteur de 4 500 € ;
- Acquisition de nouvelles guirlandes de type « *guinguettes* » pour 3 170 € T.T.C..

Les retours sont très satisfaisants sur la décoration de la Place de la Mairie.

❖ Sur la restauration :

Le foodtruck « *C'est dans la boîte* » a servi en moyenne 130 repas par soirée. Ils ont été ravis des deux soirées et les remarques qui leur avaient été faites sur les précédentes éditions ont été respectées, ce qui a permis de gagner du temps et les repas ont été adaptés. Il y a eu beaucoup moins d'attente mais les prix demeurent encore un peu élevés.

Lors de l'organisation de cette édition, l'Association des Parents d'Élèves a formulé une requête pour prendre à sa charge la restauration de l'une des dates des « *Terrasses 2026* ». Dans la mesure où il a été acté que cette manifestation musicale se fera sur deux soirées et si on devait retirer une date de restauration, il n'est pas certain que cette société revienne l'année prochaine. Compte tenu de nombreuses interrogations quant au respect de la réglementation en termes d'hygiène et de respect de la chaîne du froid, le Président propose que l'APE puisse prendre à sa charge et sous sa responsabilité un stand de desserts. Ainsi, il n'y aurait pas de concurrence avec le commerçant et cela viendrait compléter l'offre de restauration. Elle pourrait ainsi proposer des glaces, des desserts, des sucreries sur les deux soirées.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. accepte, à l'unanimité, que cette proposition soit faite à l'APE. Un courrier sera envoyé à la présidente de l'APE d'ici la semaine prochaine.

D'ailleurs, le C.C.A.S. statue sur les dates de l'édition 2026 qui se tiendront :

- 5 juin ;
- 12 juin.

❖ Sur les incivilités commises lors de la seconde soirée :

Pour une fois, les deux dates ont pu se réaliser grâce à une météo particulièrement estivale. Néanmoins, plusieurs incivilités ont été constatées en marge de cette manifestation à savoir : des jardinières dégradées Rue de la bibliothèque, les panneaux réalisés par les enfants dans le cadre d'un projet scolaire sur la protection de la nature ont été cassés, deux boîtes aux lettres ont été abîmées (une détruite complètement) et surtout la porte de la salle polyvalente a été forcée. Beaucoup de jeunes étaient présents à cette soirée et une fois la musique arrêtée, ils se sont retrouvés sur le parking de la salle polyvalente André JARROT pour poursuivre la fête.

PLAN CANICULE

Depuis juin 2023, le gouvernement a mis en place son plan pour faire face aux vagues de chaleur de l'été. Les communes et les C.C.A.S. seront sollicités à plusieurs titres pour tenter de préparer au mieux la survenue d'épisodes caniculaires et de protéger les habitants.

Ces actions seront mises en œuvre chaque année ou seulement en cas d'alerte canicule. Elles visent « *quatre publics cibles* » : le grand public, les jeunes et les personnes vulnérables, les travailleurs et les événements sportifs et culturels.

Dans le cadre des actions de prévention à destination des personnes vulnérables, un registre communal été créé au moment de la pandémie de COVID-19 et il a été actualisé dernièrement. En cas de déclenchement d'alerte canicule, il sera activé et une permanence téléphonique sera mise en place afin de connaître les potentiels besoins de ces administrés et d'apporter de l'aide. Il a été demandé aux membres du C.C.A.S. les dates de leurs congés, en cas de déclenchement. Une communication sur les inscriptions volontaires sera de nouveau faite sur nos supports communaux pour identifier d'éventuels nouveaux besoins.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT :

- Baptême de l'air offert aux CM2 :

Le 21 juin, le soleil était bien au rendez-vous et a permis aux jeunes dracysiens du groupe scolaire « *Les Crays* » de faire leur baptême de l'air. Un peu de crainte pour ce premier vol, les explications des pilotes de l'aéro-club du Grand Chalon pour préparer et rassurer les jeunes et enfin de grands sourires à la descente de l'avion. Tout le monde était ravi et les enfants ont pu aussi découvrir 3 hélicoptères de l'armée de terre.

Il est donc décidé de reconduire ce baptême de l'air pour l'année prochaine.

- Carte « Avantages Jeunes » – bilan provisoire :

À ce jour, 9 dracysiens se sont déjà inscrits. Une relance sera réalisée sur nos différents supports de communication communaux. La date butoir pour s'inscrire était le 8 juillet. Le bilan définitif sera présenté lors de la prochaine réunion du C.C.A.S..

- Octroi d'une subvention « Ligue contre le cancer » : Remerciements.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le **mardi 23 septembre 2025** à 18h30.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Secrétaire
Jean-Claude WURTZ



Le Président du C.C.A.S.,
Olivier GROSJEAN

